

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 26 juin 2025 –

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 081-248100497-20250626-2025DEL34-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 18 juin 2025	Présent(e)s : Délégué(e)s titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., PASTUREL., TARROUX H., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..
Date d'affichage : 18 juin 2025	Délégué(e)s suppléant(e)s : M. COUGOUREUX R.. Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mmes FABRE D. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), DELPERIE L. (pouvoir à M. RIVA C.), FRAYSSINET E. (pouvoir à Mme DEYMIE C.), SOLIER H. (pouvoir à M. TREMOLIERES A.), MM. MIOT B. (pouvoir à M. TARROUX H.), LAGALY J.P. (pouvoir à M. PASTUREL N.) et BENEDET J.P. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.).
Nombre de délégués en exercice : 34	Absent(e)s : Mmes CAMPAGNARO M.C., ROBERT C., MM. NEGRE D. et IMBERT J.. Secrétaire de séance : M. TREMOLIERES Alain.

DEL 2025/34 : Signature d'un nouveau contrat Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn ».

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que depuis 2017, la Région Occitanie attribue un label « Grand Site Occitanie » à des lieux de forte notoriété dotés d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composantes à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site). Les objectifs principaux des « Grands Sites Occitanie » sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

En 2019, les territoires d'Albi et de la Vallée du Tarn ont été labellisés Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn ». A cet effet, un contrat Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » a été signé entre la Région, le Département, la Commune d'Albi, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Val 81, la Communauté des Monts d'Alban et du Villefrancois, la Commune d'Ambialet et l'Office de tourisme d'Albi. Ce contrat, conclu pour la période 2019-2021 et prorogé jusqu'en 2024, avait pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département et le Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie »,
- d'identifier les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence,
- de définir le projet de développement des cœurs emblématiques et du territoire ainsi qu'une feuille de route répondant à la stratégie sur la durée du contrat et indiquant les principaux investissements.

Un projet de nouveau contrat Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » avec les mêmes partenaires a été établi pour la période 2025-2027.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée ce document dont une copie est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes du nouveau contrat Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn ». Il autorise en conséquence Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA

Le Secrétaire de séance,

Alain TREMOLIERES.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 081-248100497-20250626-2025DEL34-DE

CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE « Albi, Vallée du Tarn » 2025-2027



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental** du Tarn, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, son Président,

La **Commune d'Albi**, représentée par Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, son Maire,

La **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** représentée par Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, sa Présidente,

La **Communauté de Communes de Val 81** représentée par Monsieur Guy GAVALDA, son Président,

La **Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois** représentée par Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La **Commune d'Ambialet** représentée par Madame Florence DURAND, son Maire,

L'**Office de Tourisme d'Albi**, représenté par Madame Isabelle MARTIAL, sa Présidente,

Vu la délibération de la commune d'Albi en date du 30 juin 2025,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 1^{er} juillet 2025,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Val 81, en date du 26 juin 2025,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, en date du 26 juin 2025,

Vu la délibération de la commune d'Ambialet, en date du 11 juin 2025,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme d'Albi, en date du 29 avril 2025,

Vu la délibération du Département du Tarn, en date du 13 juin 2025,

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- Le lancement par la Région Occitanie de l'appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).
- L'approbation de la labellisation des Grands Sites Occitanie Sud de France par délibérations n° CP/2017-DEC/14.18 du 15 décembre 2017, n° CP/2018-AVR/14.12 du 13 avril 2018, n° CP/2018-DEC/14.07 du 7 décembre 2018, n° CP/2020-DEC/14.07 du 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie.
- L'approbation des contrats Grands Sites Occitanie par délibérations n°CP/2018-JUILL/14.11 du 20 juillet 2018, n° CP/2018-OCT/14.16 du 12 octobre 2018, n°CP/2018-DEC/14.07 du 7 décembre 2018, n°CP/2019-FEVR/14.09 du 21 février 2019 et n°CP/2019-OCT/14.07 du 11 octobre 2019 et n°CP/2020-DEC/14.07 du 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie.

- L'adoption du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028 par délibération n° AP/2022-11/03 du Conseil Régional Occitanie du 25 novembre 2022.
- L'approbation du nouveau contrat type de partenariat entre la Région et les Sites labellisés Grands Sites Occitanie Sud de France 2023-2027 par délibération N°CP/2023-10/14.05 du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie.
- L'approbation des grands principes du dispositif Tourisme durable, responsable et Solidaire par délibération n°CP/2023-10/14.05 du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie.
- L'approbation du règlement de l'appel à projets Tourisme durable, responsable et Solidaire – année 2024 par délibération N°CP/2024-03/14.01 du 1 mars 2024 du Conseil Régional Occitanie.

Vu le Contrat de plan Etat Région Occitanie 2021-2027,
Vu le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Grand Albigeois,
Vu le Projet de territoire du Grand Albigeois Cap 2030,
Vu le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides,
Vu le Plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, approuvé par le comité du patrimoine mondial le 31 juillet 2010,
Vu le Schéma directeur de l'Office de Tourisme d'Albi 2023-2026,
Vu la Convention de partenariat des Offices de Tourisme d'Albi et de la Vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois,

Il est convenu ce qui suit :

CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE

« Albi, Vallée du Tarn » 2025-2027

Préambule

La politique Grands Sites Occitanie Sud de France vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination.

La Région Occitanie a lancé un appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal sur 3 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux, ...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL)

Albi fait partie du dispositif Grands Sites depuis le 6 juillet 2013, et l'inscription de sa Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité depuis 2010, apporte à la région Occitanie un rayonnement national voire international, du fait d'un patrimoine, d'une histoire et d'événements culturels unanimement reconnus.

En réponse à un appel à candidature régional de 2017, et dans le cadre d'une coopération territoriale volontariste souhaitée et engagée avec les collectivités de la zone d'influence Albi-Vallée du Tarn, un contrat Grands Sites Occitanie a été signé entre la Ville d'Albi, son Office du Tourisme, la communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la Communauté de Communes de Val 81, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, la commune d'Ambialet, le Département du Tarn et le Région Occitanie pour la période 2019-2021 et prorogé jusqu'en 2024.

Ce contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO concerné pour la période 2025-2027.

ARTICLE 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn, et le Grand Site Occitanie « **Albi, Vallée du Tarn** » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 3 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

ARTICLE 2 - Constitution du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn »

Les deux territoires, Albi et la Vallée du Tarn, disposent d'atouts différents et complémentaires qui permettent de proposer une offre diversifiée à tout public. Albi dispose d'une offre principalement patrimoniale et culturelle, la Vallée du Tarn dispose d'une offre tournée vers les activités de loisirs/pleine nature, l'agritourisme et les circuits courts. La Vallée du Tarn située aux portes d'Albi fait office de zone préservée, véritable poumon vert de la zone urbaine.

Le Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » est constitué de deux cœurs emblématiques :

- **Albi**, la Cité épiscopale, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et le SPR qui l'entoure (zone tampon du bien),
- **La presqu'île d'Ambialet**, patrimoine naturel inscrit et labellisée Petite Cité de Caractère, suite à sa volonté de créer un périmètre des abords/SPR avec l'ABF,

d'un périmètre d'influence, constitué de :

- L'agglomération de l'Albigeois,
- La Vallée du Tarn :
 - la Communauté de Communes de Val 81,
 - la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,

Ce périmètre d'influence s'étend au Grand Site voisin de Cordes sur Ciel et Cités Médiévales à l'ouest.

des lieux de visite majeurs :

- La cathédrale Sainte-Cécile : 752 000 visiteurs en 2024
- Le musée Toulouse-Lautrec labellisé musée de France / palais de la Berbie : 127 501 visiteurs en 2023/ 132 431 visiteurs en 2024

d'autres lieux de visite contribuent à l'attractivité du territoire (en dessous de 20 000 visiteurs) :

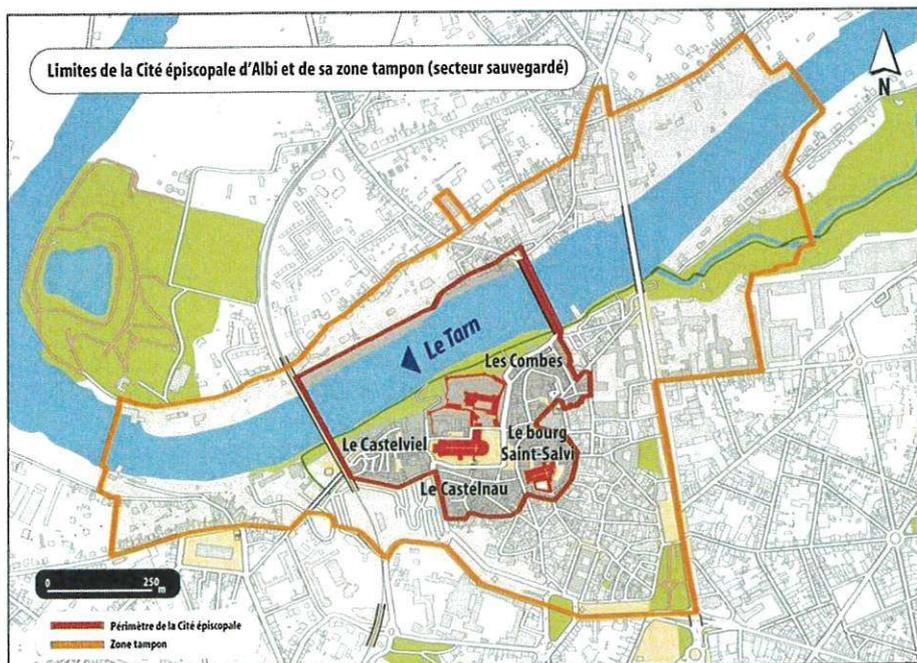
- Le centre d'art contemporain le LAIT qui s'installe dans de nouveaux locaux à Albi en 2025 et qui va partager certaines de ces œuvres avec le réseau de médiathèques de la communauté de communes Val81,
- Le musée d'Albi consacré au navigateur Lapérouse : 11 222 visiteurs en 2024,
- Le centre national de création musicale le GMEA Albi-Tarn,
- Le Musée du Saut du Tarn à Saint-Juéry,

d'événementiels et Scène nationale :

- La Scène nationale d'Albi-Tarn : 91 400 spectateurs pour la saison 2023-2024,
- Le festival Pause Guitare : 48 000 spectateurs pour le festival « In » et 12 000 spectateurs pour le festival « Off » en 2024,
- La Nuit Pastel 30 000 spectateurs en 2023,
- Le Festival Places aux Artistes : 40 spectacles gratuits / 80 000 spectateurs en 2024,
- L'Urban Festival :11 000 spectateurs en 2024.

2.1 - ALBI, LE CŒUR EMBLÉMATIQUE PATRIMONIAL ET CULTUREL

Périmètre du Site Patrimonial Remarquable



La Cité épiscopale d'Albi inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO en Juillet 2010.

La Cité épiscopale est au cœur d'Albi, où depuis 1995 la Ville a conduit une politique raisonnée afin de protéger et de valoriser son patrimoine. Son périmètre s'étend sur 19,47 ha et comprend notamment :

- La cathédrale Sainte-Cécile,
- Le palais de la Berbie géré par un Syndicat Mixte composé du Département du Tarn et de la Ville d'Albi et qui abrite le musée Toulouse-Lautrec (EPMTL),
- L'église Saint-Salvi et son cloître,
- Le Pont-vieux (dont le chantier de restauration d'ensemble a été engagé à l'été 2023 et s'achèvera en 2025),
- Les berges du Tarn comprises entre le Pont-vieux et le pont ferroviaire.

Quatre quartiers historiques entourent les deux géants de brique que sont la cathédrale et le palais épiscopal :

- Le Castelviel, face au clocher de la cathédrale : il est le berceau de la ville. Avec ses placettes entourées de maisons médiévales à colombages et soleilhous sous les toits,
- Le Castelneau, quartier pittoresque aux rues larges et rectilignes, il est le symbole du lotissement moderne de la ville au XII^{ème} siècle. La maison du Vieil Alby, près de la rue Toulouse-Lautrec, siège de l'association Albi patrimoine, en est l'un des emblèmes,

Contrat GSO Albi Vallée du Tarn 2025- 2027

- Le bourg Saint-Salvi, en forme d'anneau ou de roue, entoure la collégiale et le cloître Saint-Salvi. Il s'agit là d'un ensemble remarquable érigé dès le XI^e siècle, associant architecture romane et gothique,
- Les Combes et berges du Tarn dont le Pont-vieux, bâti vers 1030 -1040 est la clé de la prospérité commerciale au Moyen-Age. Il est un atout important de défense, notamment au XIV^e siècle pendant la guerre de 100 ans. Il est l'un des plus vieux ponts circulés de France.

Cet ensemble constitue le périmètre de la Cité épiscopale, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO qui a également défini un périmètre plus large de protection ou « zone tampon » correspondant à l'ancien secteur sauvegardé, devenu site patrimonial remarquable d'une superficie de 64,09 ha avec l'entrée en vigueur de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 07/07/2016.

Le quartier culturel des Cordeliers aux abords immédiats du cœur emblématique du Grand Site.

Afin de revitaliser la ville et de développer ses potentialités dans toutes ses dimensions urbaines, économiques et touristiques l'équipe municipale a entrepris dès 1998 un vaste programme de réinvestissement et de revalorisation de son centre urbain échelonné sur plusieurs années. Ce programme s'appuie sur la requalification des espaces publics et la réalisation d'équipements structurants. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et équilibré de l'ensemble de la ville.

C'est dans ce cadre que le projet des Cordeliers a été réalisé en prolongement des aménagements de la place du Vigan, du Jardin National et de la place Sainte-Cécile. Ainsi s'achève la boucle des anciennes fortifications d'Albi.

Sur un périmètre de 3,2 hectares, le projet des Cordeliers a permis :

- La construction du Grand Théâtre, du complexe cinématographique et du parking souterrain,
- La rénovation de l'aile ouest de la salle de l'Athnor avec la création d'un accès indépendant à la salle Arcé,
- L'aménagement urbain des abords de ces bâtiments et de la place Lapérouse qui assure la liaison avec le centre historique et la Cité épiscopale.

La volonté de la Ville d'Albi réside dans la réalisation d'aménagements urbains de qualité qui accompagnent le projet architectural du Grand Théâtre signé par Dominique Perrault. Cet édifice s'inscrit aujourd'hui comme un symbole architectural remarquable aux portes du cœur historique et de sa Cité épiscopale. L'architecture contemporaine est en effet un signal fort pour les villes. Elle permet l'interaction entre le patrimoine historique et celui du 21^{ème} siècle. Les deux participent à l'identité d'Albi et à son rayonnement international.

Le parti pris de la Ville d'Albi sur cet aménagement a été de travailler avec un architecte et artiste d'envergure internationale afin de donner à Albi, après l'inscription de sa Cité épiscopale au patrimoine mondial et la rénovation du musée Toulouse Lautrec, une nouvelle ouverture à l'international. Avec « les Cordeliers », Albi a poursuivi sa mutation. Cette nouvelle « pièce » au projet urbain albigeois permet de mieux appréhender sa cohérence.

Placée sur un axe structurant d'entrée du centre historique d'Albi, la nouvelle porte d'entrée touristique d'affaires et de congrès des Cordeliers prend tout son sens à proximité des équipements et des capacités réceptives et hôtelières de la ville.

Au cœur de ce quartier culturel, la Ville d'Albi a fait l'acquisition d'un site en 2022 afin d'y créer un nouvel équipement culturel dédié au navigateur albigeois Jean-François Galaup de Lapérouse, célèbre dans le monde entier pour avoir conduit l'une des plus grandes expéditions maritimes autour du monde, à la demande du roi Louis XVI.

Équipement structurant à l'échelle de la région Occitanie et du département du Tarn, cet établissement offrira une expérience de visite singulière, appuyée sur un concept muséo-scénographique original et des outils de médiation faisant la part belle à la pédagogie et à la médiation.

Aux portes de la Cité épiscopale, sur l'axe de l'université Champollion, face au Grand Théâtre de la Scène nationale et mitoyen de la médiathèque Pierre-Amalric, cet emplacement offre un environnement propice à la synergie entre les principaux équipements culturels, touristiques et d'enseignement de proximité immédiate, que le futur établissement, "*l'Escale Lapérouse*", est appelé à impulser tels que le musée Toulouse-Lautrec, la Scène nationale, la médiathèque ou l'université Champollion.

A l'échelle du département, il sera susceptible de nouer également des partenariats avec le musée du Saut du Tarn. Toutefois, c'est avec la médiathèque voisine Pierre-Amalric, qui conserve notamment la *Mappa mundi d'Albi* inscrite au Registre Mémoire du monde de l'Unesco depuis 2015, et avec le musée Toulouse-Lautrec d'Albi musée de France de renom international, que les synergies sont appelées à être les plus importantes pour *l'Escale Lapérouse*, en termes de coproduction d'expositions temporaires.

De nombreux partenariats avec des établissements culturels de la région Occitanie, dont la plupart sont situés dans des territoires GSO, seront recherchés par *l'Escale Lapérouse* afin d'assurer une attractivité forte de l'offre touristique et culturelle ainsi qu'une cohérence globale.

En marge de ce quartier, le secteur de la gare Albi-Ville fait l'objet d'une étude urbaine de réaménagement intégrant les enjeux de transports multimodaux avec la réalisation d'une première tranche de travaux en 2026 pour la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM).

La Passerelle piétonne et l'aménagement de la rive droite du Tarn

La réalisation par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois d'une passerelle piétonne en encorbellement sur le viaduc ferroviaire assurant une liaison douce entre les deux rives du Tarn, permet au printemps 2025 de relier directement le centre-ville, la Cité épiscopale et le site de Pratgraussals, concrétisant ainsi la stratégie de déplacement doux portée par l'agglomération.

Cet ouvrage, offrant un point de vue inédit et remarquable sur la Cité épiscopale, ouvre de nouvelles façons de vivre la ville pour les habitants dans leur quotidien et de nouvelles perspectives de découverte et de parcours touristiques pour les visiteurs.

Sa construction s'est accompagnée d'interventions urbaines réalisées par la Ville d'Albi de part et d'autre : la requalification d'espaces publics du cœur historique en rive gauche (places du Château et du Calvaire) et la conduite d'un programme pluriannuel d'aménagement du parc de Pratgraussals, véritable poumon vert sur la rive droite du Tarn.

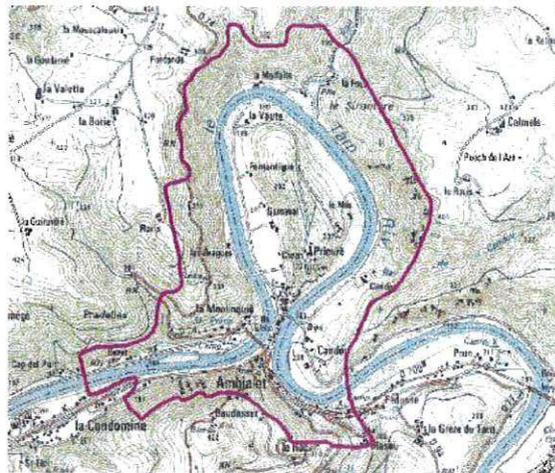
En effet, la Ville d'Albi, en lien avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, souhaite poursuivre son projet de développement urbain en s'engageant dans une nouvelle étape d'aménagement et d'élargissement de son centre-ville sur la rive droite du Tarn. La Ville entend ici s'appuyer sur l'atout majeur que représente la nouvelle passerelle pour amplifier

et étendre à la rive droite la dynamique urbaine initiée par la restructuration du centre historique.

La salle événementielle et le skatepark (le plus grand de la région avec 1640 m² de surface d'évolution) de Pratgraussals constituent en soi les premières étapes marquantes du renouveau de ce secteur.

2.2 - LA PRESQU'ÎLE D'AMBIALET, LE CŒUR EMBLÉMATIQUE HISTORIQUE ET NATUREL

Dans l'attente du Périmètre des Abords, cartographie Diren, périmètre site classé (loi 1930)



La presqu'île d'Ambialet dont l'isthme est le plus prononcé d'Europe, est un point d'attractivité touristique du Tarn situé à 25 min d'Albi sur l'axe de la rivière Tarn. Ce site exceptionnel par sa géomorphologie et son histoire est situé au cœur d'un Espace Naturel Sensible. La commune de 470 habitants s'étend des plateaux à la vallée dont la partie emblématique est située en bord de rivière.

Le méandre du Tarn long de 3 km forme une presqu'île dominée par un prieuré et une chapelle romane du XI^e siècle, construits sur une aiguille schisteuse.

La chapelle Notre Dame de l'Auder, bâtie en schiste, est un édifice représentant l'implantation du premier art roman dans la région. Les ruines du château Saint Raphaël témoignent du passé prestigieux de ce site au 11^{ème} et 12^{ème} siècle. Avec l'église Saint-Gilles, ces deux monuments constituent un ensemble culturel majeur qui surplombe le barrage EDF sur le Tarn. Ce dernier, symbole de l'apogée industrielle du début du XX^e siècle, abrite une centrale hydroélectrique parmi les plus remarquables de la Région. Le site est inscrit « site naturel du Tarn » depuis 1930.

La presqu'île et ses abords sont inscrits au titre de la protection des sites et monuments naturels depuis 1948 : boucle du Tarn, abords de la presqu'île et du prieuré, village d'Ambialet et ruines. Sa superficie est de 122 hectares, soit 4% du territoire communal. Deux éléments patrimoniaux sont répertoriés : la chapelle du Prieuré est classée monument historique en 1886 et la croix de l'ancien cimetière est inscrite depuis 1971. Des vestiges archéologiques d'importance, secteur des cases-encoches, sur le Roc St Jean au cœur de la presqu'île ont fait l'objet d'étude par une équipe du CNRS rattachée au laboratoire TRACES de l'Université Jean Jaurès de Toulouse. La commune d'Ambialet compte plusieurs sites naturels identifiés avec enjeux de biodiversité : quatre ZNIEFF de type I et II et une zone « Espaces Naturels Sensibles » (ENS).

Ambialet est reconnu site pittoresque depuis la création des premiers guides touristiques et de voyage. Il contribue à l'attractivité des clientèles mais aussi au développement et au rayonnement du territoire alentour, générateur de retombées économiques. Des actions de valorisation du patrimoine sont menées depuis plusieurs années par la Mairie, les associations locales et par l'Office de Tourisme.

La particularité de ce site, la beauté du paysage, l'intérêt patrimonial, historique et environnemental, sont autant d'atouts qui ont permis à Ambialet d'obtenir le label Petite Cité de Caractère en 2018.

2.3 - LA ZONE D'INFLUENCE : LA VALLÉE DU TARN, PATRIMOINE NATUREL

Le périmètre de la zone d'influence est composé des territoires des EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
- Communauté de Communes Val 81

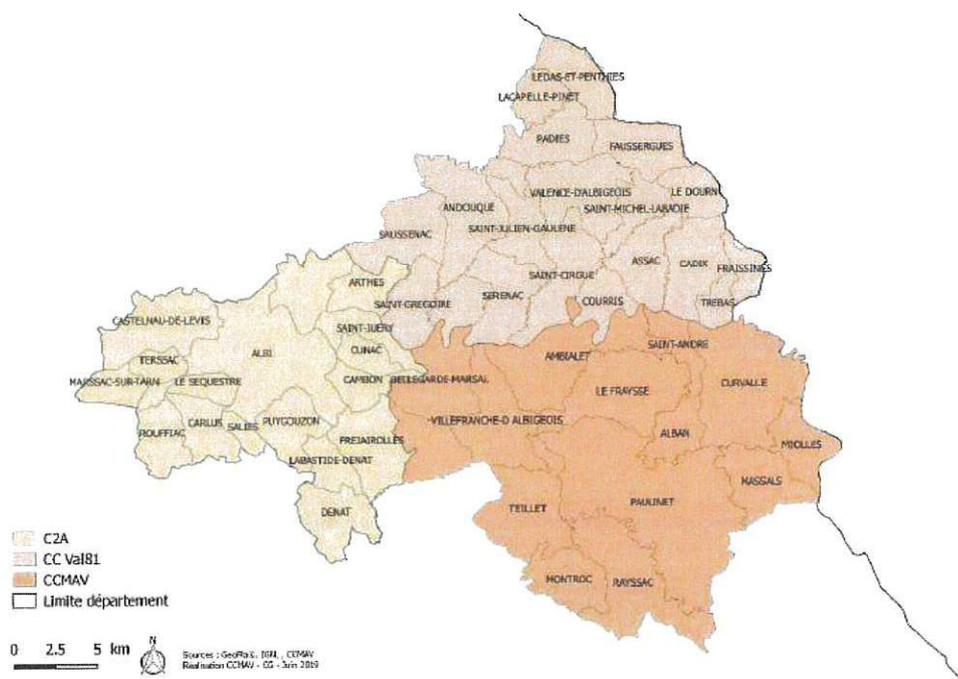


Figure 1 : La zone d'influence du Grand Site Occitanie "Albi, Vallée du Tarn"

La rivière Tarn traverse le territoire en son centre et lie deux entités paysagères, le plateau du Ségala au Nord et le plateau des Monts d'Alban au Sud avant de rejoindre la plaine de l'Albigeois. La destination actuelle dénommée Vallée du Tarn est le prolongement des célèbres Gorges du Tarn situées un peu plus haut au-delà de Millau. L'axe Millau-Albi par la rivière Tarn est un élément naturel fédérateur et très porteur en termes d'activités touristiques.

Avec ses 375 km de cours d'eau, le Tarn est la rivière la plus importante du département du Tarn qui traverse le territoire de la Vallée du Tarn et Albi. La rivière se laisse découvrir par le tracé de l'ancienne voie ferrée Albi-Saint Affrique, réinvestie en axe routier, qui

emprunte les ouvrages d'art (tunnels, ponts) construits à l'époque pour le train au début du siècle dernier. La destination couvre un périmètre de 49 communes situées sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'ouest, la Communauté de Communes Val 81 au nord et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois au sud.

Ainsi, la rivière Tarn sillonne la vallée dominée par les plateaux qui offrent de splendides vues avant de chuter de 20 mètres parmi des rochers abrupts au Saut de Sabo entre Arthès et Saint-Juéry puis s'élargir et traverser la majestueuse ville d'Albi.

Albi et la Vallée du Tarn sont unis par la terre et la rivière, véritable colonne vertébrale de la Destination Albi - Vallée du Tarn.

Le territoire de la zone d'influence dispose d'atouts incontestables qui lui permettent d'attirer de nombreux visiteurs. Le caractère rural et authentique, allié à une pratique sportive et de loisirs, attire une clientèle variée qui a envie de se ressourcer dans un cadre préservé aux abords de Grands Sites patrimoniaux (Albi, Cordes sur Ciel, Carcassonne, Millau, etc.).

Le patrimoine naturel, le bâti, la richesse et la diversité des produits locaux et des savoir-faire ont permis l'essor d'activités variées et notamment de pleine nature (randonnées notamment via le GR®36 et le GR®736 Gorges et Vallée du Tarn, balades, visites thématiques faune/flore, baignades en eaux vives, canoë, paddle, pêche, artisanat, etc.). Ces éléments font de cette vallée et des plateaux qui la surplombent un lieu paisible, aux curiosités à déceler avec quelques sites particulièrement intéressants, et propice à la détente et au ressourcement. Un surprenant parcours de routes serpentine conduit à la découverte de villages pittoresques chargés d'histoire et de paysages harmonieux à deux pas d'Albi.

Des sites d'intérêts et vestiges historiques ponctuent les paysages : la station verte de Trébas-les-Bains, le hameau de Gaycre et son manoir surplombant la Vallée du Tarn, le château de Grandval à Teillet (datant du XVIII^e siècle, propriété de Toulouse Lautrec au XIX^e siècle), les boiseries de Laclau à l'église de Lacalm au Fraysse et de Notre Dame d'Ourtiguet à Paulinet, les fresques et peintures byzantines de Nicolaï Greschny du XX^e siècle à l'église d'Alban et à la Chapelle de la Maurinié à Bellegarde-Marsal, des vestiges archéologiques tels que menhirs, dolmen ou statues-menhirs à Miolles, cases-encoches ou encore des vestiges d'anciennes bastides (Villefranche d'Albigeois, Valence d'Albigeois, Saint-Grégoire, etc.), le Puy Saint-Georges à Saussenac le château de Coupiac et Brousse le Château, sites touristiques limitrophes, côté Aveyron.

Le territoire présente en outre un grand intérêt en termes de richesse floristique et faunistique en raison de son équilibre écologique et de son habitat majoritairement dispersé. La région est également riche en minerais rares et les monts de l'Albigeois, les puechs, sont propices à l'observation des astres, éloignés de toute pollution lumineuse. L'artisanat local est développé et plus de 70 producteurs en vente directe proposent une diversité de produits locaux que l'on retrouve notamment en vente en zone urbaine. Région agricole et terre de production, le territoire est aussi une terre d'élevage d'où provient une partie de la zone du label Veau d'Aveyron et du Ségala mais aussi une partie du lait de brebis servant à la fabrication du Roquefort (20% provient du Tarn).

De nombreuses exploitations produisent sous signe officiel de qualité (AOC, label rouge) et une partie qui progresse détient le label AB (Agriculture Biologique).

ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d’influence territoriale du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn »

Le projet « Grands Sites Occitanie » doit s’inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d’innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL) :

Il doit notamment intégrer des actions relatives :

- à la stratégie territoriale de développement de l’économie locale (tourisme, culture, savoir-faire, agritourisme, ...) permettant de favoriser un tourisme responsable sur tout le territoire du Grand Site Occitanie : initiatives innovantes, inspirantes, remarquables,
- à la stratégie de mise en réseau et de partenariat entre les acteurs publics et privés pour mobiliser les parties prenantes et donner de la visibilité aux projets et à la politique GSO,
- à la définition des valeurs intrinsèques du GSO (identité, caractère, éléments différenciants)
- au projet de préservation et de valorisation du patrimoine (culturel, naturel, savoir-faire) du GSO,
- à la stratégie digitale avant pendant et après la visite du Grand Site Occitanie,
- à l’amélioration de la qualité de l’accueil (y compris publics empêchés) conformément aux attentes des visiteurs,
- à l’incitation des visiteurs à découvrir les atouts du territoire et la collection des Grands Sites Occitanie,
- à l’appropriation de la politique des Grands Sites par les habitants et les autres acteurs de l’économie locale afin d’en faire des ambassadeurs,
- aux thématiques prioritaires de la Région identifiées dans le SRDTL : mobilités douces et collectives, gestion des flux touristiques, agritourisme, valorisation des productions locales, circuits courts, observation...
- aux outils de gestion des cœurs emblématiques :

LES OUTILS DE GESTION DU CŒUR EMBLÉMATIQUE D'ALBI ET DU SPR QUI L'ENTOURE		
Outils de gestion pour un Cœur emblématique	Date d’obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans la feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	<p>Périmètre délimité en 1968, PSMV approuvé le 21 janvier 1993 avec création de la Commission locale du SPR d'Albi.</p> <p>Le PSMV du SPR a fait l'objet de deux modifications avec validation de la CLSPR en 2014 et 2020 afin d'adapter à la marge ce document d'urbanisme aux nécessités d'évolution de la ville et de l'habitat.</p>	Révision envisagée du SPR à moyen terme.

	<p>Dispositif financier incitatif mis en œuvre pour inviter les propriétaires privés à restaurer les façades des immeubles dans et aux abords du SPR.</p>	<p>Approbation du programme de subventions par le conseil municipal du 16/12/2024. En vigueur.</p>
<p>Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération du conseil municipal d'Albi du 30 mars 2009 approuvant la Charte de qualité urbaine. - SCoT du Grand Albigeois prescrit le 15 février 2006. - Révision du SCoT du Grand Albigeois approuvée le 21 décembre 2017. - Plan Paysage de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois approuvé en 2016. - Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 11 février 2020 a arrêté le PLUi du Grand Albigeois et son PADD. - Approbation par le Conseil communautaire du nouveau projet de territoire du Grand Albigeois / cap 2030 le 9 novembre 2023 	<p>En vigueur</p>
<p>RLP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté municipal d'Albi du 27 décembre 2007. - Bilan de la concertation et RLPI arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire, pour approbation au 1^{er} juillet 2020. 	<p>En vigueur</p>
<p>Règlement enseignes</p>	<p>Arrêté municipal d'Albi du 27 décembre 2007.</p>	<p>En vigueur</p>
<p>PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages</p>	<p>PDU approuvé par le Conseil communautaire du 28 septembre 2017</p>	<p>En vigueur</p>
<p>Plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>Réalisé en 2009 et approuvé par le comité du patrimoine mondial le 31 juillet 2010.</p>	<p>Mise en œuvre pluriannuelle depuis 2010</p>

		<p>Étude sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de son programme d'actions conduit en 2024/2025.</p> <p>Révision envisagée à moyen terme.</p>
--	--	--

LES OUTILS DE GESTION DU CŒUR EMBLEMATIQUE DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBIALET		
Outils de gestion pour un Cœur emblématique	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans la feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Ambialet : protection des sites et monuments naturels (1948)	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	Révision du SCoT du Grand Albigeois approuvée le 21/12/2017. Pas de charte formalisée mais des éléments annexés aux documents reprenant des recommandations du CAUE d'urbanisme en vigueur ou en projet	
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Schéma de mobilité élaboré à l'échelle du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides finalisé en 2018	
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Charte de signalisation élaborée en 2018 à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides. Schéma directeur de signalétique touristique et patrimoniale réalisé en 2020 pour toutes les communes de la CCMAV	

3.1 - La stratégie du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn »

Le projet de développement territorial et stratégique de la destination Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » s'appuie sur la notoriété de ses deux cœurs emblématiques, Albi

et la presqu'île d'Ambialet, associés à une offre de pleine nature complémentaire principalement portée par la Vallée du Tarn.

Cette destination « Albi, Vallée du Tarn » est cohérente car déjà naturellement pratiquée par les visiteurs, l'axe de la rivière Tarn, en prolongement des Gorges du Tarn étant très porteur et fédérateur.

Cette destination a ainsi pour fil conducteur la rivière Tarn qui constitue un élément identitaire fort pour ces territoires avec la notion d'itinérance qui en fait la particularité et la différence au sein des Grands Sites d'Occitanie.

L'objectif est bien ici de promouvoir une offre basée sur la complémentarité entre patrimoine d'exception et tourisme vert afin d'assurer :

- Le maintien et le développement de l'activité économique et touristique d'Albi et de la Vallée du Tarn,
- Le développement de l'attractivité d'Albi et de la vallée du Tarn comme destination d'accueil d'excellence,
- La préservation de l'environnement et la biodiversité du Grand Site,
- Le développement culturel et la transmission du savoir/histoire commune.

La stratégie touristique du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » repose ainsi sur les trois axes de développement suivant :

- Valoriser les filières patrimoniale et culturelle du Grand Site « Albi, Vallée du Tarn »,
- Structurer et qualifier une offre de pleine nature et de savoir-faire « Albi, Vallée du Tarn »,
- Animer et promouvoir la destination touristique « Albi, Vallée du Tarn ».

3.2 - Albi, cœur emblématique : les enjeux de gestion raisonnée et durable d'une stratégie de destination touristique d'exception

Les enjeux de la destination Albi

- La gestion efficiente et qualitative des accueils et des flux
- La diversification des cibles,
- La stratégie numérique et digitale,
- L'animation et la médiation culturelle du Grand Site,
- Le développement d'actions partenariales avec les acteurs touristiques de la zone d'influence et en réseau avec les grands sites Occitanie,
- La commercialisation de l'offre de tourisme M.I.C.E. et réceptif.

Les enjeux de développement

- Gérer des équilibres durables entre les politiques de préservation du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial et une stratégie de tourisme de destination dans le respect des valeurs de l'UNESCO,
- Eduquer et sensibiliser le citoyen,

- Encourager et promouvoir la création et la diffusion,
- Renforcer les liens entre héritage historique et innovation,
- Harmoniser le territoire et consolider le "vivre ensemble" (culture et proximité),
- Favoriser et valoriser l'identité culturelle,
- Soutenir et valoriser l'économie de la culture.

Le Schéma stratégique de développement territorial

Inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité (UNESCO) :

- La Cité épiscopale (2010)

Programme Mémoire du monde (UNESCO) :

- La Mappa Mundi (2015)

Le Cœur emblématique :

- La Cité épiscopale et le SPR,
- 4 monuments remarquables : la cathédrale Sainte-Cécile, le Palais de la Berbie, le Pont-vieux et la collégiale Saint-Salvi.

Le périmètre associé, les abords immédiats du SPR :

- Le nouveau quartier culturel des Cordeliers, le Grand Théâtre et le projet *Escale Lapérouse, des mondes à explorer* (à l'horizon 2028/2029).
- La rivière Tarn, avec la mise en service de la nouvelle passerelle piétonne en 2025 et le réaménagement engagé du parc de Pratgrausals.

L'office de tourisme d'Albi, classé en catégorie I, labellisé "Qualité tourisme" et lauréat du 1^{er} prix national "Tourisme et handicap", qui structure son action à travers un schéma directeur 2023-2026 se déclinant en 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Conforter un accueil d'excellence pour une expérience client réussie,
- Axe 2 : Favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire,
- Axe 3 : Développer l'animation et la coordination des acteurs du tourisme et des habitants,
- Axe 4 : Renforcer l'attractivité de la destination,
- Axe 5 : Développer et diversifier l'activité commerciale.

Le territoire d'influence

- Le Grand Albigeois, une politique partenariale de proximité et de complémentarité urbaine et de pleine nature,
- La convergence du Grand Site Occitanie Albi, Vallée du Tarn vers les Grands Sites de Cordes sur Ciel et Cités Médiévales, Rodez, Millau - Roquefort – Sylvanès,
- La politique de destination touristique tarnaise animée par Tarn Attractivité en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Le développement au niveau régional, national et international

- Les Biens UNESCO,
- Les Grands Sites Occitanie.

De nouvelles orientations à définir dans un contexte en constante évolution

La pandémie de la covid-19, les crises sociales et économiques, les préoccupations environnementales et les tensions à l'échelle mondiale ont considérablement fait évoluer les comportements, les attentes des voyageurs et leur rapport aux destinations.

Dans ce contexte mouvant, l'attractivité des territoires et les politiques de promotion des destinations doivent nécessairement être interrogées dans le cadre de réflexions prospectives à conduire et à partager entre partenaires pour activer et renforcer les solidarités territoriales à l'échelle locale.

3.3 - Le périmètre d'influence : les enjeux de gestion raisonnée et durable d'une stratégie touristique de pleine nature avec la Vallée du Tarn, écrin préservé

Les enjeux de la destination Vallée du Tarn

- Le maintien et le développement de l'activité économique et touristique à l'année,
- Le développement de l'attractivité de la destination et bâtir une véritable destination touristique « Vallée du Tarn »,
- La préservation de l'environnement et la biodiversité,
- Dynamiser et diversifier le développement de l'offre (culturelle et de loisirs).

L'office de tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois qui structure son action à travers un schéma directeur 2023-2025 se déclinant en 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Conforter et ancrer l'Office de Tourisme comme acteur incontournable du territoire,
- Axe 2 : Renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire,
- Axe 3 : Développer l'animation et la coordination des acteurs du tourisme.

L'office de Tourisme a pour objectifs de classer sa structure en catégorie II et d'amplifier les actions autour du tourisme éco-responsable.

Le territoire d'influence

- La Communauté de Communes Val 81 et la Communauté de Communes Monts d'Alban et Villefranchois,
- L'Albigeois avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de l'Albigeois et des Bastides notamment avec son réseau d'Offices de Tourisme (Toscane Occitane, Ségala Carmausin, Centre Tarn, Vallée du Tarn et Albi en tant que participant convié),
- La convergence du Grand Site avec Albi, vers les Grands Sites de Cordes sur Ciel et Cités Médiévales, Millau-Roquefort-Sylvanès et Gorges du Tarn,
- Tarn Attractivité en lien avec les offices de tourisme du département et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc,
- Les Offices de Tourisme aveyronnais de Réquista, de Muses et Raspes, Millau, Roquefort, Rougier, etc. proches du GR736 et le PNR des Grands Causses.

Le développement au niveau régional et national

- Petite Cité de Caractère
- Station verte et Pavillon Bleu
- Les Grands Sites Occitanie

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site « Albi, Vallée du Tarn » sur la période 2025-2027 et méthodologie proposée

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO « **Albi, Vallée du Tarn** » établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2025/2027, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région et aux potentiels autres partenaires financiers (Département, État, Europe...). Le territoire présentera le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels

afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Une analyse par la Région et les autres partenaires financiers sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs,
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf. maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie

Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie Albi, Vallée du Tarn » : **la Ville d'Albi représentée par son Maire**

Chef de projet de la collectivité qui a autorité sur les services concernés : **la Direction Générale des Services de la Ville d'Albi**

Et chef de file technique associé, l'OT d'Albi classé en cat. 1, marqué Qualité Tourisme et labellisé Tourisme et Handicap : **la Direction de l'Office de Tourisme d'Albi**

Équipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire :

- Ville d'Albi et Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : Directeur général adjoint du pôle vie sociale-proximité-citoyenneté, Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, Responsable du service attractivité touristique, Directrice du projet « Escalade Lapérouse-des mondes à explorer ».
- Conservatrice du Musée Toulouse Lautrec.
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois : DGA, responsable du pôle aménagement du territoire, responsable du pôle développement économique et attractivité.
- Communauté de Communes Val 81 : Chargée de mission tourisme.
- Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois : Directrice.
- Commune d'Ambialet : Madame le Maire.

Le comité « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme, agriculture...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

NB : Pour les Grands Sites de France (et OGS) ou les sites Unesco, labellisés en « Grands Sites Occitanie », ils s'appuieront sur les gouvernances existantes en les complétant avec les attentes du label « Grands Sites Occitanie ». Une coprésidence associera le Préfet et la Présidente de Région.

Le Comité de Pilotage Stratégique, chargé de la mise en œuvre du contrat de Grand Site Occitanie, est présidé par le Maire d'Albi, chef de file. Il est composé notamment des partenaires suivants :

- De La Ville d'Albi,
- De La Commune d'Ambialet,
- Des offices de tourisme : OT d'Albi, OT de la Vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois,
- Des EPCI : CC Val 81, CC des Monts d'Alban et du Villefranchois, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
- De la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Du Comité Régional du Tourisme,
- Du Département du Tarn,
- De Tarn Attractivité,
- Des services de l'Etat : DRAC, UDAP, DREAL.

ARTICLE 6 - Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site « **Albi, Vallée du Tarn** » sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 – Obligations générales

Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engagent à respecter le règlement intérieur du label :

- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps),

- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..),
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 – Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurant labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication «Grands Sites Occitanie »
- fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
- s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,

- promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir. pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeures identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme,
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie »,

- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

ARTICLE 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 – Les outils déployés par la région pour le label «Grand Site Occitanie » sont les suivants :

- La marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- La charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- Les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- Les campagnes de promotion, nationales et internationales.

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...,
- les rencontres du réseau GSO,
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GS,
- le plan qualité,
- et autres projets collectifs....

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO :

LA Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation, du Tourisme et de l'Economie Rurale et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Dispositif tourisme durable, responsable et solidaire-Grands principes votés à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

Et autres dispositifs de droits communs de la Région intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département

En ce qui concerne le Département du Tarn, les modalités d'intervention pour le soutien aux projets conduits sur le territoire du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » sont les suivantes :

9.1 Au titre de la politique de développement touristique durable :

Son intervention se fait en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la politique de développement touristique durable départementale, déclinée chaque année dans le rapport au Budget Primitif du Conseil départemental.

Le Département du Tarn intervient de manière volontariste à travers les objectifs confiés à Tarn Attractivité qui exerce les missions de promotion, de communication et de commercialisation, en matière de tourisme, d'agroalimentaire et de savoir-faire pour les acteurs du territoire du Grand Site Occitanie.

Plus précisément, le Département et Tarn Attractivité financent et proposent pour le territoire « Albi, Vallée du Tarn » des outils et projets utiles à la structuration de l'offre touristique, avec, à titre d'exemples :

- la création de contenus et la médiathèque partagée afin de mettre en commun les productions photos, vidéos, digitales...
- le dispositif « les bons week-ends » qui permet de référencer, proposer et relayer des séjours attractifs et customisés via la place de marché sans commission,
- la plateforme de données touristiques Apidae pour saisir, qualifier et partager l'ensemble de l'offre du territoire auprès des visiteurs,
- l'accompagnement des professionnels vers la transition écologique via WeGogreenR
- la stratégie relation client, pour optimiser la collecte de contacts et la diffusion d'informations locales,
- l'observatoire touristique du territoire, via la plateforme flux vision et visit data, permettant les consultations statistiques, analyses, tendances du marché, enquêtes de conjoncture et de clientèles...

De plus, le Fonds départemental d'intervention touristique (FDIT) permet le soutien à la création ou la modernisation des équipements d'accueil des offices de tourisme.

Le Département conduit également une politique volontariste en matière d'œnotourisme : il soutient les actions liant le vin, le patrimoine et la culture, avec pour effet de contribuer aussi au développement de la filière viticole. Plus particulièrement, il soutient les actions de promotion et communication de la filière.

9.2 Au titre des politiques territoriales :

Dans le cadre du contrat régional 2022-2028 porté par le PETR de l'Albigeois et des Bastides, le Département apporte son soutien financier, pour la mise en œuvre des programmes opérationnels, à l'aide de l'ensemble de ses politiques sectorielles et contractuelles.

Avec son Fonds de Développement Territorial (FDT), créé en 2002, et régulièrement adapté depuis, le Conseil départemental dispose d'un levier financier majeur à destination des communes, des communautés de communes et d'agglomération, mais aussi de porteurs

de projets autres (associations, ...). Son objet est de répondre aux enjeux spécifiques des territoires, aux problématiques sociétales et environnementales.

Aujourd'hui, plus que jamais, les mutations sociologiques et territoriales conduisent à maintenir et développer les interventions départementales territorialisées. L'Assemblée départementale, réunie les 21 et 22 mars 2024, a donc décidé de réitérer pour une nouvelle période triennale (2024-2026) son intervention en matière de politiques territoriales afin d'accompagner les projets innovants comme les projets du quotidien.

L'action du Département s'inscrit autour des 3 enjeux suivants :

- Solidarité humaine,
- Attractivité territoriale,
- Adaptation aux changements climatiques.

L'intervention départementale au titre du FDT s'inscrit dans des axes et dans des mesures :

- Axe 1 - Mesure 1 : politique d'accompagnement des communes de moins de 2 000 habitants,
- Axe 1 - Mesure 3 et Axe 2 - Mesure 2 : soutien départemental aux projets des collectivités publiques d'études préalables aux projets d'investissement,
- Axe 3 - Mesures 1 et 2 : soutien aux projets des communes de plus de 2 000 habitants (mesure 1) et à ceux des intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération, mesure 2).

9.3 - Au titre de l'ingénierie du CAUE :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Tarn exerce un rôle actif auprès des communes et intercommunalités du territoire du Grand Site.

Il accompagne les collectivités au développement de la qualité d'accueil de leur site, aide la mise en place de stratégies de développement et de mise en réseau, aide à valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager, notamment par l'amélioration de la qualité des espaces publics et l'inventaire du patrimoine culturel du territoire.

ARTICLE 10 – Durée

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

ARTICLE 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

A XXX

Le XXX

<p>Pour la Région Occitanie, La Présidente, Carole DELGA</p>	<p>Pour la Commune d'Albi, Le Maire, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</p>
<p>Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, La Présidente, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</p>	<p>Pour le Département du Tarn, Le Président, Christophe RAMOND</p>
<p>Pour la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, Le Président, Jean-Luc ESPITALIER</p>	<p>Pour la Commune d'Ambialet, Le Maire, Florence DURAND</p>
<p>Pour la Communauté de Communes Val 81, Le Président, Guy GAVALDA</p>	<p>Pour l'Office de Tourisme d'Albi, La Présidente, Isabelle MARTIAL</p>

ANNEXE 1

PLAN D' ACTIONS 2025- 2027

GSO ALBI, VALLEE DU TARN

Stratégie du Grand Site Occitanie

La stratégie touristique du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » s’inscrit dans une démarche de tourisme durable transversale à tous les axes de développement suivants :

- 1. Valoriser les filières patrimoniales et culturelles du Grand Site « Albi, Vallée du Tarn »**
- 2. Structurer et qualifier une offre de pleine nature et de savoir-faire « Albi, Vallée du Tarn »**
- 3. Animer et promouvoir la destination touristique « Albi, Vallée du Tarn »**

AXE 1 - VALORISER LES FILIERES PATRIMONIALES ET CULTURELLES DU GRAND SITE ALBI, VALLEE DU TARN

<p>Mesure 1</p> <p>Valoriser la filière patrimoniale et culturelle sur Albi, cœur emblématique</p>	<p>Action 1</p> <p>Réviser le plan de gestion UNESCO</p>
	<p>Action 2</p> <p>Réviser le SPR</p>
	<p>Action 3</p> <p>Poursuivre les démarches de médiation numérique de valorisation du patrimoine</p>
	<p>Action 4</p> <p>Accompagner la création d’un nouvel espace muséographique dédié au navigateur albigeois Jean-François Galaup de Lapérouse</p>
	<p>Action 5</p> <p>Programmer des actions thématiques de valorisation du patrimoine</p>
	<p>Action 6</p> <p>Faciliter la découverte du cœur emblématique pour les publics empêchés</p>
	<p>Action 7</p> <p>Célébrer le 10^{ème} anniversaire de l’inscription de la Mappa Mundi au registre international Mémoire du monde de l’UNESCO (2015-2025)</p>
	<p>Action 8</p> <p>Promouvoir l’ouverture à l’international en célébrant les partenariats existants comme le 40^{ème} anniversaire (1985-2025) du jumelage entre Albi en Gérone (Espagne) et le 20^{ème} anniversaire (2005-2025) de la coopération décentralisée entre Albi et Abomey (Bénin) et en favorisant leur appropriation par le grand public.</p>

<p>Mesure 2</p> <p>Valoriser la filière historique et naturelle sur la presqu'île d'Ambialet, cœur emblématique</p>	<p>Action 1</p> <p>Mettre en place des mesures supplémentaires de protection et de valorisation du patrimoine</p>
	<p>Action 2</p> <p>Créer et aménager un site de visite ouvert au public sur le site archéologique du Roc St Jean et sur les ruines du château St Raphaël</p>
	<p>Action 3</p> <p>Permettre la visite autonome de façon ludique et pédagogique de la presqu'île autour des patrimoines : culturel, géographie, géologie, géomorphologie, etc.</p>
	<p>Action 4</p> <p>Améliorer l'accueil du public en aménageant les espaces et les équipements publics et diversifier les modes de visite pour permettre l'accessibilité de tous les publics</p>
	<p>Action 5</p> <p>Accompagner l'évolution du site du Prieuré</p>
<p>Mesure 3</p> <p>Valoriser la filière patrimoniale et culturelle du Grand Site</p>	<p>Action 1</p> <p>Protéger, restaurer, aménager et valoriser des lieux culturels d'intérêt patrimonial fort permettant le développement de programmations culturelles et l'ouverture au public.</p>
	<p>Action 2</p> <p>Valoriser les sites archéologiques</p>
	<p>Action 3</p> <p>Développer les expositions et les partenariats avec les Musées</p>
	<p>Action 4</p> <p>Créer des résidences d'artistes</p>
	<p>Action 5</p> <p>Encourager et valoriser les initiatives locales culturelles</p>
	<p>Action 6</p> <p>Programmer de nouvelles visites guidées notamment en ayant recours à des guides conférenciers agréés</p>
	<p>Action 7</p> <p>Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, artistiques et numériques</p>
	<p>Action 8</p> <p>Faire des habitants et associations du territoire des acteurs à part entière de la démarche de promotion du patrimoine local en incitant et accompagnant les initiatives participatives autour de la mémoire collective et de l'histoire des lieux (passé industriel, sportif...).</p>

AXE 2 - STRUCTURER ET QUALIFIER UNE OFFRE DE PLEINE NATURE et DE SAVOIR-FAIRE DU GRAND SITE ALBI, VALLEE DU TARN

<p>Mesure 1</p> <p>Créer et aménager de sites et équipements d'activités de loisirs et sportifs</p>	<p>Action 1</p> <p>Créer, développer et animer le pôle nature et escalade</p>
	<p>Action 2</p> <p>Conforter Trébas comme une station verte sur la rivière Tarn, naturelle et préservée</p>
	<p>Action 3</p> <p>Créer et animer une station de Trail® sur les plateaux</p>
	<p>Action 4</p> <p>Conforter et soutenir les activités liées à l'eau : baignade, canoë, pêche, randonnée aquatique...</p>
	<p>Action 5</p> <p>Développer les partenariats autour de la pratique sportive par des événements en commun comme le marathon entre Albi et Ambialet.</p>
	<p>Action 6</p> <p>Etudier la mise en place d'un parcours d'accrobranche dans la forêt de Sérénac</p>
	<p>Action 7</p> <p>Aménager des sites de contemplation et de ressourcement</p>
	<p>Action 8</p> <p>Faciliter et encourager l'activité physique</p>
<p>Mesure 2</p> <p>Développer des projets d'itinérance douce</p>	<p>Action 1</p> <p>Développer et qualifier une offre d'itinéraires diversifiée (pratiques, distances, dénivelés, niveau de difficulté, public)</p>
	<p>Action 2</p> <p>Valoriser le GR736 Gorges et Vallée du Tarn en lien l'ensemble des acteurs touristiques impliqués (entre Grands Sites Occitanie, Tarn, Aveyron, Lozère)</p>
	<p>Action 3</p> <p>Étudier et concrétiser les possibilités de relier entre eux les territoires du grand site par un maillage de voies douces (pédestres et cyclables).</p>
<p>Mesure 3</p> <p>Valoriser le patrimoine naturel et aménager des circuits découverte « biodiversité, nature »</p>	<p>Action 1</p> <p>Redévelopper un parc naturel et urbain par l'aménagement du secteur de Pratgraussals à Albi en s'appuyant sur un nouvel équipement au service de la mobilité douce et de la découverte : la passerelle piétonne</p>
	<p>Action 2</p> <p>Prolonger l'Echappée verte, parcours qui sillonne le long du Tarn et le ruisseau du Caussels, jusqu'au quartier de Jarlard à Albi.</p>

	<p>Action 3</p> <p>Valoriser la biodiversité et la découverte de la nature en s'appuyant sur les itinéraires de découverte existants (panneaux ludiques, animations, visites...) et une documentation pédagogique.</p>
	<p>Action 4</p> <p>Mettre en valeur les espaces naturels sensibles du territoire en créant des circuits d'interprétation</p>
<p>Mesure 4</p> <p>Valoriser l'agritourisme</p>	<p>Action 1</p> <p>Développer des animations diversifiées et adaptées à divers publics (itinéraires gourmands, visites à la ferme...)</p>
	<p>Action 2</p> <p>Sensibiliser la clientèle touristique à l'intérêt de la consommation locale et promouvoir la gastronomie locale (recettes traditionnelles, création et découverte culinaire, etc.)</p>
	<p>Action 3</p> <p>Créer des outils de promotion des marchés, de la vente directe, des produits locaux</p>
<p>Mesure 5</p> <p>Valoriser les savoir-faire artisanaux et le patrimoine industriel</p>	<p>Action 1</p> <p>Développer des animations diversifiées et adaptées à divers publics (visite d'ateliers, stage, marchés d'artisanat...)</p>
	<p>Action 2</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine industriel et minier du territoire</p>

AXE 3 – ANIMER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE « ALBI, VALLEE DU TARN »

<p>Mesure 1</p> <p>Animer la destination</p>	<p>Action 1</p> <p>Mettre en œuvre la gouvernance du Grand Site Occitanie</p>
	<p>Action 2</p> <p>Renforcer les coopérations entre EPCI et collectivités du Grand Site</p>
	<p>Action 3</p> <p>Mettre en œuvre une coopération avec les autres GSO</p>
	<p>Action 4</p> <p>Poursuivre l'engagement du territoire vers une démarche écoresponsable et inclusive</p>
	<p>Action 5</p> <p>Engager les acteurs touristiques et les touristes vers une démarche écoresponsable et inclusive et promouvoir leur actions</p>

	<p>Action 6</p> <p>Mobiliser les acteurs du territoire pour en faire des ambassadeurs du Grand Site</p>
<p>Mesure 2</p> <p>Communiquer sur la destination</p>	<p>Action 1</p> <p>Co-construire une stratégie de communication avec la Région et le CRTL Occitanie sur le GSO</p>
	<p>Action 2</p> <p>Conforter les outils de communication à l'échelle du Grand Site Occitanie adaptés à nos clientèles et aux filières</p>
	<p>Action 3</p> <p>Créer une offre commerciale groupe et individuel</p>

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
 Reçu en préfecture le 30/06/2025
 Publié le 01/07/2025
 ID : 081-248100497-20250626-2025DEL34-DE